



# ARRÊTÉ

Délégation permanente de fonction et de signature  
Commande publique, Propreté Urbaine et Brigade verte  
Monsieur Patrick LIEGEOIS  
Conseiller municipal délégué

N° AG 2024-0722

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général de collectivités territoriales et notamment ses articles

Article L2122-18 « Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal. »

Article L2122-20 « Les délégations données par le Maire en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées. »

Vu la délibération n°DEL2020-078 du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°DEL2020-079 du 3 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune Monsieur Christian TEYSSEDRE,

Vu la délibération n°DEL2020-080 du 3 juillet 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 10,

Vu les délibérations n° DEL2020-090 du 11 juillet 2020, n°DEL2021-006 du 19 mars 2021, n°DEL2021-142 du 24 septembre 2021, n°DEL2022-039 du 14 avril 2022, n°DEL2022-112 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et n° DEL2022-165 du 4 novembre 2022 portant communication des délégations de fonction et de signature accordées aux Maires Adjoints et Conseillers municipaux délégués,

Vu l'arrêté n° AG 2022-0457 du 7 avril 2022 portant délégation permanente de fonctions et de signature à Monsieur Patrick LIEGEOIS, Conseiller municipal délégué en matière de Cadre de vie et Bridage verte,

Vu l'arrêté n° AG 2023-1227 du 06 octobre 2023 portant délégation permanente de fonctions et de signature à Monsieur Patrick LIEGEOIS, Conseiller municipal délégué en matière de Cadre de vie, Bridage verte et propreté urbaine,

Vu la lettre de démission de Monsieur Joseph DONORE adressée en mairie en date du 22 mai 2024,

Attendu l'importance des affaires municipales et considérant que pour le bon fonctionnement des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire de donner délégation permanente de fonction et de signature à Monsieur Patrick LIEGEOIS, Conseiller municipal délégué, dans les domaines des marchés publics, contrats publics, propreté urbaine et de la Bridage Verte

## Arrête

### Article 1 - Délégation permanente de fonction et de signature

Par le présent arrêté, il est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité, une partie de mes fonctions à Monsieur Patrick LIEGEOIS, Conseiller municipal délégué.

### Article 2 - Domaine et étendue de la délégation de fonction

Délégation permanente de fonction est donnée à Monsieur Patrick LIEGEOIS, Conseiller municipal délégué, dans les domaines de compétences suivants :

- Propreté urbaine
- Brigade verte
- Commande publique (marchés publics et contrats publics)

En l'absence de Monsieur Alain TIXIER, Conseiller municipal délégué, empêché, Monsieur Patrick LIEGEOIS, Conseiller municipal, est délégué pour exercer les attributions définies aux articles 2 et 3 de l'arrêté N° AG 2023-1222 du 6 octobre 2023 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Alain TIXIER, Conseiller municipal délégué.

### Article 3 - Domaine et étendue de la délégation de signature

La délégation permanente de fonction définie à l'article 2 du présent arrêté comprend également délégation permanente de signature par Monsieur Patrick LIEGEOIS, Conseiller municipal délégué, de tous les actes suivants : tous documents, courriers, accusés de réception, certificats, attestations, déclarations, convocations, notifications, invitations, demandes de pièces complémentaires, comptes rendus, procès verbaux, conventions, contrats, et tous actes administratifs et pièces relatifs à cette délégation de fonction.

### Article 4 - Responsabilité et surveillance de la délégation

La présente délégation est donnée sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire à Monsieur Patrick LIEGEOIS, Conseiller municipal délégué. Elle est révoquée à tout moment.

Monsieur Patrick LIEGEOIS, Conseiller municipal délégué, rend compte, sans délai, au Maire de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature.

Pour Le Maire et par délégation

Patrick LIEGEOIS

Conseiller municipal délégué

Chargé de la Commande publique, de la Propreté Urbaine et de la Brigade verte

**Article 5 - Exercice de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick LIEGEOIS, Conseiller municipal délégué, délégation est donnée à Madame Florence VARSI, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, pour exercer les attributions définies aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

La signature de Madame Florence VARSI, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, qui sera apposée sur les actes pris dans le cadre de la présente délégation portera les mentions suivantes :

Le Maire

Pour Le Maire et par délégation

Madame Florence VARSI

7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

**Article 6 - Abrogation**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté AG 2023/1227 du 6 octobre 2023.

**Article 7 - Conditions d'exécution**

Le Directeur Général des Services Communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis en Préfecture, publié et notifié aux intéressés.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet, Monsieur Le Trésorier Principal, Monsieur Le Procureur de la République, aux intéressés, aux conseillers municipaux.

**Article 8 - Recours**

La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Fait à Rodez, le 11 juin 2024

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté

Transmis en Préfecture le 18 juin 2024

Notifié le 18 juin 2024

Publié le 18 juin 2024

Le Maire,  
Signé : Christian TEYSSÉDRE  
Acte dématérialisé

**Notification :**

Monsieur Patrick LIEGEOIS  
Conseiller municipal délégué  
Le 18 juin 2024

Madame Florence VARSI  
7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
Le 18 juin 2024

Monsieur Alain TIXIER  
Conseiller municipal délégué  
Le 18 juin 2024